FROSSAY

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 23

7.10.3 autres

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne PHILLODEAU, Maire.

Présents : Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. SCHERER Alban, Mme LESAGE Claudine, M. AVRIL Bruno, Mme GOURMELIN Isabelle, Mme COUDRIN Françoise, M. BERNARD Laurent, M. GUILBAUDEAU Michael, M. GUILLOU Anthony, M. MOUREAU Florent, M. MAILLARD Sylvain, M. MABILEAU Cédric, M. DOUSSET David, M. BERTHEBAUD Pierre, Mme BICHET Stéphanie, Mme KERVAREC Karine, Mme HETRU Elodie, Mme LE NOXAÏC Agathe, Mme MEAR Anaïc, Mme BEAUDET Camille.

Absente : Mme SERENNE Valérie représentée par M. SCHERER Alban

A été désignée secrétaire de séance : M. GUILLOU Anthony

41-2026
APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL SUITE A SINISTRE EN DATE DU 20/06/2026

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le samedi 20 juin 2026, un accident de la circulation impliquant le véhicule de M. l a occasionné des dommages à un ouvrage appartenant au domaine public communal, à savoir la dégradation d'une haie située rue de la Mairie.

CONSIDERANT qu'à la suite de ce sinistre, la Commune a procédé à l'évaluation des dommages. Le coût de remise en état est arrêté à la somme de 965.82 € TTC, selon les devis n°DE00000266 et DE00000265 établis par la société EI DURAND O Phil des Saisons, en date du 27/06/2026.

CONSIDERANT que M a proposé de rembourser à la Commune le coût de la remise en état afin de mettre un terme amiable au différend.

CONSIDERANT qu'il a été convenu de conclure un protocole transactionnel, conformément aux articles 2044 et suivants du Code civil (ci-joint). Ce document sera communiqué au Trésor Public qui émettra le titre de recettes au nom de M.

Accusé de réception en préfecture
044-214400616-20260928-DCM41-2026-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Acte publié sur le site internet de la Commune de FROSSAY
le : 15/10/27

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d':

- **APPROUVER** le protocole transactionnel ci-joint
- **AUTORISER** Madame la Maire à signer le document

Le secrétaire de séance,
M. GUILLOU Anthony

La Maire
Mme PHILLODEAU Jocelyne

La Maire,

Jocelyne PHILLODEAU

Accusé de réception en préfecture
044-214400616-20260928-DCM41-2026-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Acte publié sur le site internet de la Commune de FROSSAY
le :